



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 16/10/2024 – DELIB 2024-167
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **30**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 14 Octobre 2024

N° DCM : 2024-167-04S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le 16 OCT 2024
et de la publication le 16 OCT 2024

Le Maire,

Objet :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU FONDS « INNOVER DANS LA VILLE » POUR LA MISE EN PLACE DE VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS A L'ECOLE DE LA FOSSE ROUGE

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND, Mme ASTIC.

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. CHARTRAIN
M. DAMBRIN donne pouvoir à Mme LAURENT
Mme GRASSER donne pouvoir à Mme PINTO
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
M. MARASCO donne pouvoir à Mme SIMON

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-167

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° CM2018/09/28/15 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 28 septembre 2018, portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

VU la délibération N° BM2024/06/19/62 du Bureau de la Métropole du Grand Paris du 19 juin 2024, relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds 'Innover dans la Ville »,

VU le rapport n° 2024-167 présenté en Commission des affaires socio-culturelles du 3 octobre 2024,

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris a créé un fonds spécifique pour soutenir les expérimentations et innovations des villes, notamment numériques ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune afin d'expérimenter la mise en place de Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI) dans la nouvelle école élémentaire de la Fosse Rouge ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de solliciter des financements extérieurs pour la mise en œuvre de ce projet ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

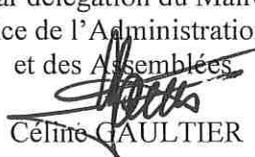
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : **APPROUVE** la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds « Innover dans la Ville », conclue entre la Ville de Sucy-en-Brie et la Métropole du Grand Paris.

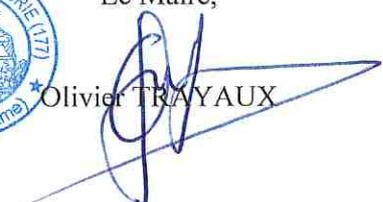
Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférents.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées

Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX